

## **4 adjoints de quartier pour Sevran**

Le conseil municipal du 15 décembre a permis l'élection de 4 adjoints de quartier. Déjà conseillers municipaux, les élus obtiennent une délégation supplémentaire pour une action politique toujours plus en proximité.

### **Elu en décembre, un quatuor d'adjoints de quartier aura pour mission de porter la parole des citoyens. Ils et elles nous disent comment.**

Mettre l'expression des Sevranaises et Sevranaïses au coeur de la politique voulue par la municipalité, c'est un engagement à nouveau tenu grâce à la création d'adjoints de quartier lors du dernier Conseil municipal, le 15 décembre dernier.

Pour cela, quatre quartiers (centre-ville-Perrin-Trèfles ; Beaudottes-Primevères-Savigny ; Montceleux Pont-Blanc-Sablons-Poudrerie ; Rougemont-Freinville-Westinghouse) ont été dessinés avec un triple objectif : être d'un seul tenant, mêler tous les types d'habitats (collectifs et pavillonnaires) et avoir une cohérence dans les projets qui y sont menés. Une façon de se mettre en quatre pour la démocratie locale expliquée par le quatuor des adjoints, par ailleurs déjà conseillers municipaux.

#### **« Un travail collectif avec les habitants »**

##### **Raymond Gauthier, centre-ville-Perrin-Trèfles**

« Comme je suis également conseiller municipal en charge des conseils citoyens et de la vie des quartiers, assumer le rôle d'adjoint de quartier est une prolongation naturelle de mon mandat actuel. Je continuerai donc à être à l'écoute des habitants et à leurs côtés pour agir collectivement afin de solutionner les problèmes auxquels ils sont confrontés. »

#### **« Faire émerger le premier budget participatif »**

##### **Jennifer Pedraza, Rougemont-Freinville-Westinghouse**

« Être adjointe de quartier, ce sera d'abord animer des réunions publiques d'information et d'échanges avec les habitants et les élus autour de projets d'équipements publics ou d'aménagements. Des réunions qui seront aussi l'occasion de promouvoir le tout premier budget participatif de Sevran auprès des habitants pour qu'ils s'approprient ce nouveau dispositif servant l'intérêt général. »

#### **« Réfléchir et agir ensemble »**

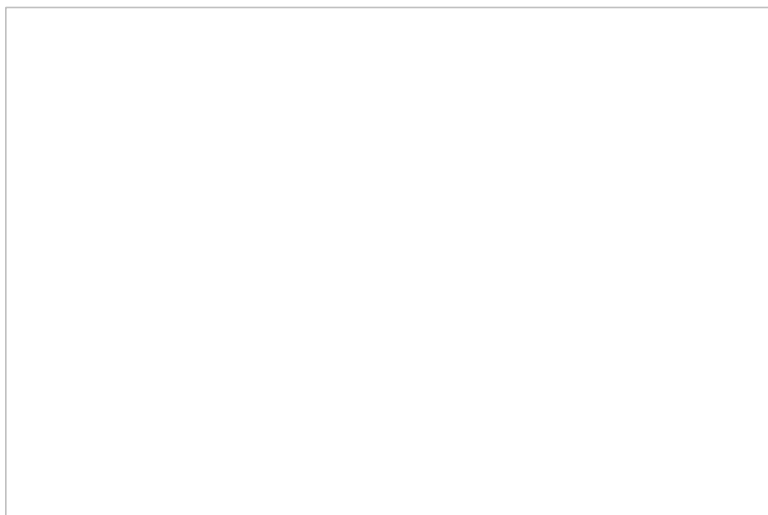
##### **Hassanata Moilime, Beaudottes-Primevères-Savigny**

« Être adjointe de quartier, c'est être à l'essence même de la politique en poussant le plus loin l'exercice de la démocratie participative. En étant à l'écoute des habitants et de leurs besoins, on pourra mieux avancer avec eux sur les problématiques du quotidien et les associer également aux grands projets de notre ville. C'est en créant un état d'esprit commun dans nos quartiers que les gens pourront réfléchir et agir ensemble. »

#### **« Agir localement face au changement climatique »**

##### **Serge Moulinneuf, Montceleux-Pont Blanc-Sablons-Poudrerie**

« Un adjoint de quartier doit travailler en proximité aux côtés des citoyens pour accompagner leurs préoccupations aussi bien sur les grands projets que sur des initiatives liées au quotidien. Et c'est aussi, pour moi, un moyen d'agir localement pour nous adapter aux conséquences du changement climatique en faisant remonter, par exemple, des besoins de création d'îlots de fraîcheur dans Sevran. »



**De gauche à droite :**

- Raymond Gauthier : centre-ville - Perrin - Trèfles
- Jennifer Pedrazo : Rougemont - Freinville - Westinghouse
- Hassanata Moilime : Beaudottes – Primevères – Savigny
- Serge Moulinneuf : Montceleux/Pont-Blanc – Sablons - Poudrerie

**La création de ces adjoints de quartier** va permettre une présence accrue de la Ville au plus près des habitants et d’animer les réunions publiques d’information et d’échanges à propos des projets concernant les quartiers (équipements publics, aménagement...) en lien avec les élus concernés par leurs délégations.

Ces *agoras* de quartier auront pour but de faire émerger les initiatives et les besoins des habitantes et des habitants de chaque quartier.

Les adjoints de quartiers auront aussi pour mission de faire vivre les outils de la participation citoyenne prévus par le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment l’exercice des droits de pétition.

Chaque adjoint de quartier aura ainsi la possibilité de faire remonter, au Conseil municipal, les questions posées dans ce cadre lors de ces *agoras*.

**Plus d’infos sur vos adjoints de quartier auprès du pôle Citoyenneté : 01 41 52 43 52**

Publié le 16 décembre 2022